

Le 6 mai 2020

N/Réf : GP/AG/FR

NOTE DE SERVICE N°2020/18

Destinataires : A l'attention des directeurs, chefs de service pour diffusion aux agents concernés

Objet : **RELATIONS INTERSERVICES**

Le déconfinement progressif a été amorcé depuis le 11 mai en France, cependant, cela ne veut pas signifier la fin de la pandémie liée à la propagation du Covid 19.

Les mesures barrières et de distanciation physique et sociale sont toujours d'actualité au mois de mai, et doivent être appliquées par TOUS jusqu'à nouvel ordre.

Aussi, afin de limiter les déplacements interservices :

- l'accès physique au local courrier (proche secrétariat général) et dépôt des parapheurs (cabinet du Maire) est à organiser une fois par jour par direction ou service par une personne désignée.
- les échanges téléphoniques ou par mails sont privilégiés
- les transmissions (non dématérialisées) directes interservices (hors cases courriers) ne sont pas autorisées
- les pauses doivent être prises de manière à limiter les regroupements et à respecter impérativement la distanciation sociale.

L'objectif de ces consignes est de limiter les risques de propagation interservices du Covid 19 et de faciliter l'application des gestes barrières.

Le Directeur Général des Services,



Gautier POUPON